

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1 MARS 2021
(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

La séance se tient à distance, en visioconférence.
Elle est diffusée en direct sur le site internet de la Ville

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Sophie BLACHERE

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme BLACHERE), Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI (par proc. à M. MICHON), Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON (par proc. à Mme MAINAND), Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI (par proc. à Mme CRESPIY à partir du N° 2021-009), M. KRIEF, Mme CORRENT (par proc. à M. COUTURIER), M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme BILLA, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FERRIEUX, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. BLANC (par proc. à M. ATTAR BAYROU), M. ATTAR BAYROU, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY

Etait absent : /

1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sophie BLACHERE est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne participe pas au vote).

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MAI 2020

3) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 est adopté, à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne participe pas au vote).

4) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX

5) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

6) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS

7) INFORMATION SUR LE RAPPORT ANNUEL 2019 DU SIGERLY

8) PACTE DE COHERENCE METROPOLITAIN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- **D'ÉMETTRE UN AVIS FAVORABLE** au projet de pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence métropolitaine du 29 janvier 2021, **sous réserve d'une gouvernance plus respectueuse des maires et des communes, de l'augmentation des montants financiers dédiés aux projets opérationnels et de la prise en compte du projet de territoire commun, adopté par l'unanimité des conseillers municipaux le samedi 9 janvier dernier.**

Adopté à l'unanimité, par 36 voix pour et 2 abstentions (5 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote).

L'amendement proposé par " Caluire, c'est possible " est rejeté (34 voix contre, 9 voix pour).
L'amendement proposé par " Urgence Ecologique et Solidarités à Caluire et Cuire " est rejeté (34 voix contre, 9 voix pour).

9) DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DE DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA MÉTROPOLE DE LYON

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, à l'unanimité par 43 voix pour,
- DE PROCEDER à main levée pour la désignation d'un représentant titulaire et de deux représentants suppléants de la Commune au sein de la CLETC de la Métropole de Lyon ;

- DE DESIGNER parmi ses membres un représentant titulaire et deux représentants suppléants de la Commune au sein de la CLETC de la Métropole de Lyon.

La liste " BLACHERE " composée de Mme BLACHERE en tant que représentante titulaire et de M. TOLLET et M. GERBEAUX en tant que représentants suppléants a obtenu 34 voix et est élue.

La liste " GILLARD " composée de M. GILLARD en tant que représentant titulaire et de Mme LE CARPENTIER et M. FAIVRE en tant que représentants suppléants recueille 9 voix.

10) DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- DE PRENDRE ACTE du débat sur Les grandes orientations pour l'élaboration du Règlement Local de Publicité Métropolitain.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

11) OPÉRATION DE LOGEMENT SOCIAL PAR ALLIADE HABITAT 6, AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'APPROUVER le principe de la participation financière de la Ville à l'opération de logement social réalisée par ALLIADE HABITAT au 6 avenue du Général de Gaulle (4 P.L.U.S. et 4 P.L.A.i),

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière,

- DE DIRE que la dépense de 16 525 € sera imputée au compte fonction 72 – nature 204182 – AP06.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

12) CAHIER DES CHARGES DE RÉTROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SITUÉ AU N° 3 AVENUE PIERRE TERRASSE

Rapporteur : Sonia FRIOLL

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'APPROUVER le cahier des charges de rétrocession et le dossier de candidature annexés.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

13) CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CINÉMA LE MELIÈS - RENOUELEMENT

Rapporteur : Frédéric JOUBERT

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'APPROUVER les termes du contrat d'objectif,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit contrat.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne participe pas au vote).

L'amendement proposé par " Caluire, c'est possible ! " est rejeté (32 voix contre, 10 voix pour, 1 conseiller municipal ne participe pas au vote).

14) DÉVELOPPEMENT DE L'ABONNEMENT PROFESSIONNEL DU STATIONNEMENT PAYANT

Rapporteur : Patrick CIAPPARA

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'APPROUVER l'extension des tarifications "professionnels" aux personnes morales de droit public disposant de leur siège à Caluire et Cuire à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération,
- D'APPROUVER l'extension des tarifications "professionnels" aux associations loi 1901 reconnues d'utilité publique disposant d'un établissement à Caluire et Cuire dans un des secteurs payants réglementés à la date d'entrée en vigueur de la présente délibération,
- D'APPROUVER l'extension de la limite du nombre d'abonnements professionnels pouvant être souscrits par un bénéficiaire à 10 abonnements maximum, à raison d'un abonnement par tranche de cinq employés.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour et 1 abstention.

15) FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE - ANNÉE 2020 - CONVENTION AVEC LA MÉTROPOLÉ DE LYON

Rapporteur : Fabien MANINI

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- D'APPROUVER les termes de la convention de participation financière entre la Commune de Caluire et Cuire et la Métropole de Lyon destinée au financement de l'équipe projet politique de la ville pour l'année 2020 ;

- D'AUTORISER sa signature par Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

16) CONVENTION PARTENARIALE POUR LE GUICHET NUMÉRIQUE MÉTROPOLITAIN

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention partenariale pour le Guichet Numérique Métropolitain,
- DE DIRE que la dépense de 14 000 € sera imputée sur le compte Nature 6288, Fonction 020G des budgets concernés.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

17) SIGERLY - ADOPTION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES FOURNITURES DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ ET DE SERVICES ASSOCIÉS

Rapporteur : Sophie BLACHERE

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes de la convention de constitution du groupement de commandes pour la fourniture de gaz, d'électricité et des services associés,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de constitution du groupement de commandes ainsi que tout avenant éventuellement nécessaire à l'exécution de ladite convention.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

18) ADHÉSION AU DISPOSITIF DE CENTRALE D'ACHAT TERRITORIALE DE LA MÉTROPOLE DE LYON - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHÉSION ET DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Rapporteur : Robert THEVENOT

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER les termes de la Convention d'adhésion à la Centrale d'achat territoriale et du Règlement général ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la Convention d'adhésion à la Centrale d'Achat territoriale et le Règlement général ;
- DE DÉLÉGUER à Monsieur le Maire, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent ainsi que tout acte y afférent.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

19) AUTORISATION DE MISE EN VENTE DE VÉHICULES

Rapporteur : Robert THEVENOT

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'AUTORISER la vente des véhicules suivants dans le cas où le prix de la dernière enchère dépasserait le seuil des 4 600 euros,

Marque	Modèle	Service utilisateur	Année d'achat	CRITAIR	Immatriculation	Kilométrage
RENAULT	TRAFIC	Entretien des bâtiments	2004	4	6101 ZZ 69	89 100
RENAULT	TWINGO	Restauration	2004	3	6105 ZZ 69	55 939
RENAULT	KANGOO	Garage	2005	3	881 AFR 69	95 746

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes de vente subséquents,
- DE DIRE que la recette en résultant sera versée au budget de la commune, fonction 01 - nature 775.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

20) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON - MISSION D'ARCHIVAGE - RENOUELEMENT

Rapporteur : Robert THEVENOT

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPROUVER la convention pluriannuelle de mission d'archivage entre la Ville et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG69),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- DE DIRE que la dépense correspondant à l'intervention, estimée à 35 jours à effectuer par an, est fixée à un montant de 15 120 euros et sera prévue aux budgets des années concernées, compte 6288 fonction 020G.

Adopté à l'unanimité, par 43 voix pour.

21) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Rapporteur : Sophie BLACHERÉ

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- DE PRENDRE ACTE par un vote de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

22) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS PERMANENTS

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- D'APPORTER au tableau des effectifs permanents, les modifications mentionnées,
- DE DIRE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés.

Adopté à l'unanimité, par 42 voix pour (1 conseiller municipal ne prend pas part au vote).

**23) RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
AU SEIN DE LA COMMUNE DE CALUIRE ET CUIRE**

Rapporteur : Philippe COCHET

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,
- DE PRENDRE ACTE par un vote de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité
femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

Adopté à l'unanimité, par 40 voix pour (3 conseillers municipaux ne participent pas au vote).

Caluire et Cuire, le 2 mars 2021

Le Maire,
Philippe COCHET

